Plus de 1 000 bateaux ont été déconstruits en Bretagne depuis le début de l'année

De juin à fin décembre 2022, le transport des épaves vers des centres déconstruction est gratuit pour les particuliers. L'opération financée par la Région et l'éco-organisme Aper porte ses fruits mais il reste beaucoup à faire pour sensibiliser les plaisanciers au recyclage des bateaux.

L'Aper déconstruit les bateaux dans la France entière, en s'appuyant sur 26 centres agrées (dont 12 en Bretagne) | D3E PACA ARCHIVES

Ouest-France Julia TOUSSAINT. Publié le 05/12/2022 à 17h40

Écouter

De nombreux plaisanciers rechignent à se séparer de leur bateau vieillissant. Parce qu'ils pensent pouvoir le revendre, parce qu'un lien affectif les en empêche, ou parce que le coût et la complexité de l'opération leur sont rédhibitoires.

C'est pour déjouer ce dernier argument que l'Association pour la plaisance écoresponsable (Aper) et la région Bretagne avaient lancé, le 6 juin 2022, l'opération « 1 000 bateaux recyclés ».

1 021 bateaux déconstruits

Pendant six mois, les coûts de transport (300 à 400 € pour un petit bateau) et de démantèlement sont pris en charge. Le propriétaire du bateau n'a rien à débourser, il suffit de remplir un questionnaire sur le site *recyclermonbateau.fr*

L'initiative semble avoir porté ses fruits, d'après un premier bilan présenté lors du salon Nautique à Paris, le 3 décembre 2022. 1 021 bateaux ont été déconstruits en Bretagne depuis le début de l'année, dont 708 depuis le lancement de l'opération. 62 % des demandes ont été formulées par des particuliers, 22 % par des collectivités et des ports et 14 % par des professionnels du nautisme.

Une filière méconnue

« Ça a permis de débarrasser nos centres nautiques, mais aussi de libérer des mouillages et de nettoyer des jardins », souligne Anne Gallo, vice-présidente de région en charge du nautisme. Le 7 octobre 2022, les services de la collectivité avaient eux-mêmes retiré 21 épaves pourrissant dans la Vilaine, pour les confier à l'Aper. Preuve que la filière du recyclage des bateaux est **« encore trop méconnue »**, pointe Erwan Faoucher, président de l'éco organisme.

Le hic du plastique

Aujourd'hui, 75 % des matériaux d'un bateau peuvent pourtant être recyclés. L'aluminium et le polyéthylène peuvent aisément avoir une seconde vie, mais pour le polyester (plastique), c'est plus compliqué. **« Il est incinéré, avec une valorisation énergétique pour chauffer des bâtiments. Mais ce n'est pas une solution pérenne »**, reconnait-il.

En moyenne, la déconstruction d'un bateau coûte 650 €. La filière se structure, mais n'est, à ce jour, pas encore rentable.

L'opération se poursuit jusqu'au 31 décembre 2022. Sur le site *recyclermonbateau.fr* ou au 01 44 37 04 02.